AVERTISSEMENT EXTRAIT DE ROLE

Taxes communales directes **ADMINISTRATION COMMUNALE DE** NAMUR

sur (50) LA PROPRETE PUBLIQUE et LA GESTION DES DECHETS -

(04) LE RACCORDEMENT AUX EGOUTS

EXERCICE FISCAL : 2017 **INS : 92094**

MATRICULE : 61082144766

TAXE 50 **ARTICLE N° 041269**

04 036897

Règlement arrêté par le conseil communal

le (50)15/10/2015 (04)11/12/2014

modifié le (50) (04)

et le (50) (04)

Date de l'exécutoire du rôle :

(50)20/04/2017 (04)20/04/2017

TERWAGNE,OLIVIER GHISLAIN

CHAUSSEE DE LIEGE(JB) 538

5100 NAMUR

Par : LE COLLEGE COMMUNAL

Envoyé sans frais le 19/05/2017

Recette : HOTEL DE VILLE
5000 NAMUR
081/247.158 - 081/246.260

DIRECTEUR FINANCIER :
BRUYR MARC
HOTEL DE VILLE
5000 NAMUR
reclamations.taxes@ville.namur.be

Heures d'ouvertures : JOURS OUVRABLES DE 9H A 12H.

AVIS AUX CONTRIBUABLES

1. **Demandes de renseignements : le redevable doit s'adresser par écrit au Département de Gestion Financière - cellule Taxes ou se présenter personnellement au dit service.**
2. **Réclamations : la réclamation doit être adressée dans les six mois à compter du troisième jour ouvrable qui suit la date de l'envoi de l'avertissement-extrait de rôle au Collège communal Département de Gestion Financière, section Réclamations Taxes (2ème étage), Hôtel de Ville à 5000 NAMUR.**
   A peine de nullité, la réclamation doit être écrite et envoyée, de préférence par recommandé. Celle-ci peut également être remise moyennant accusé de réception à l'adresse précitée. Elle doit être datée, signée par le réclamant ou son représentant et mentionner :
   A) les nom, qualité, adresse ou siège du redevable à charge duquel l'imposition est établie ;
   B) l'objet de la réclamation et un exposé des faits et moyens.
3. VOS DONNEES PERSONNELLES SONT ENREGISTREES PAR L'ADMINISTRATION A DES FINS DE TRAITEMENT AUTOMATISE ET SERONT UTILISEES EXCLUSIVEMENT A DES FINS FISCALES. Conformément aux dispositions de la loi du 8/12/1992, vous avez le droit de prendre connaissance des informations vous concernant et d'en demander la rectification. Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la Commission pour la Protection de la vie privée, Rue de la Régence, 61 à BRUXELLES.

Pour le paiement, utilisez EXCLUSIVEMENT la formule spéciale ci-dessous.

NOM DU CONTRIBUABLE ET ADRESSE DE TAXATION

TERWAGNE OLIVIER
CHAUSSEE DE LIEGE(JB),538
5100 NAMUR

UNITES IMPOSABLES	TAUX	MONTANTS
1 PROPRETE PUBLI	107,00	107,00
1 EGOUTS	46,00	46,00
	TOTAL	153,00
	Equivalent en BEF	
	Le / / reçu DIRECTEUR FINANCIER	

DATE ULTIME DE PAIEMENT

19/07/2017

SDOP 4413-1 120651

805-1

(S92094avu3)

Signature(s)

ORDRE DE VIREMENT

03

Belfius

Si complété à la main, n'indiquer qu'une seule MAJUSCULE ou un seul chiffre noir (ou bleu) par case

Date d'exécution souhaitée dans le futur

Montant EUR CENT +153,00+

Compte donneur d'ordre (IBAN)

Nom et adresse donneur d'ordre TERWAGNE,OLIVIER GHISLAIN
CHAUSSEE DE LIEGE(JB) 538
5100 NAMUR

T

Compte bénéficiaire (IBAN) BE70097194730025

BIC bénéficiaire GKCCBEBB

Nom et adresse bénéficiaire Administration Communale
DE ET A
NAMUR

Communication +++007/7093/50943+++